COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS
Procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatorze avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Abdelrani MAHCER, Maire.
Date de convocation et affichage : 2 avril 2025

Membres Présents :
R. Andouard, C. Bandiera, P. Carrière, C. Donnadieu-Mariojouls, N. Fauré, S. Gasc, M. Lacheroy, B. Larroche, A. Mahcer, Y. Pradel, J. Tsougas

Membres excusés et représentés pour pouvoir :
E. Pouzac a donné pouvoir à N. Fauré
P. Fuser a donné pouvoir à A. Mahcer
C. Crouzil a donné pouvoir à B. Larroche

Membres absents : A. Criado

Ordre du jour:
1 - Approbation du compte rendu du 10 février 2025
2 - Délibération n°2025-07 : vote du Compte financier unique (CFU) 2024
3 - Délibération n°2025-08 : vote affectation du résultat 2024
4 - Délibération n°2025-09 : Vote des taux des impôts locaux
5 - Délibération n°2025-10 : Vote du Budget Primitif 2025
6 - Délibération n°2025-11 : Demande de subvention pour l'opération « aménagement du complexe sportif »
7 - Délibération n°2025-12 : Demande de subvention pour l'opération « aménagement mairie » peinture et panneaux d'affichage
8 - Commissions
9 - Questions diverses

1 - Approbation du compte rendu du 10 février 2025

Approbation à l'unanimité des présents

2 - Délibération n°2025-07 : vote du Compte financier unique (CFU) 2024

A. Mahcer se retire pour le vote. Le doyen d'âge, R. Andouard prend la parole pour le vote.
Le résultat de la section fonctionnement de l'exercice 2024 est de 168 400,06 €. Avec le report de l'année 2023 de 409 174,39 €, le résultat cumulé est de 577 574,45 €.
Le résultat de la section investissement de l'exercice 2024 est de 3 287,04 €. Avec le report de l'année 2023 de – 27 478,24 €, le résultat cumulé est – 24 191,20 €. Les restes à réaliser sont de - 50 545,74 €. Le résultat global de la section investissement est de - 74 736,94 €.
Approbation à l'unanimité des présents.

3 - Délibération n°2025-08 : vote affectation du résultat 2024

Le montant reporté à la section de fonctionnement pour le budget primitif 2025 est de 502 837,51 €. Pour la section investissement, le montant reporté est de – 74 736,94 €.
Approbation à l'unanimité des présents.

4 - Délibération n°2025-09 : Vote des taux des impôts locaux

Le montant total des produits d'imposition notifiés par l'État s'élève à 370 786 €, répartis comme suit : 305 892 € pour la taxe sur le foncier bâti, 58 520 € pour le foncier non bâti, et 6 374 € au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Après application du coefficient correcteur (-103 805 €), le montant des impôts directs locaux perçus par la commune s'établit à 266 981 €, soit une augmentation de seulement 3 576 € par rapport à l'année 2024.

À noter que les années précédentes, la revalorisation des bases par l'État avait permis un gain de 22 100 € en 2023 et de 19 567 € en 2024, ce qui avait permis à la commune de maintenir des taux d'imposition stables.

La dernière hausse des taux remonte à 2022, et concernait uniquement la taxe sur le foncier bâti, avec une augmentation de 5 %. Cette décision faisait suite à l'important investissement réalisé pour l'école.

Dans le cadre du budget primitif 2025, le maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition, compte tenu du report en section de fonctionnement de 502 837,51 € et de l'absence d'investissements majeurs prévus cette année.

C. Donnadieu-Mariojouls souligne qu'il serait préférable d'envisager une légère hausse des impôts afin de préparer les investissements futurs de la commune.

Il est donc proposé de procéder à un premier vote sur le maintien des taux actuels. Puis, dans un second temps, un vote sera organisé sur une augmentation de 3 % appliquée uniquement au foncier bâti et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, en excluant le foncier non bâti, afin de préserver les agriculteurs, déjà fragilisés par la crise agricole.

Voix pour le maintien : R. Andouard, C. Bandiera, P. Carrière, C. Crouzil, N. Fauré, P. Fuser, S. Gasc, B. Larroche, A. Mahcer, E. Pouzac, Y. Pradel, J. Tsougas

Voix pour l'augmentation à 3% : C. Donnadieu-Mariojouls,

Abstention : M. Lacheroy,

Au vu du résultat du vote, les taux d'imposition actuels sont maintenus.

5 - Délibération n°2025-10 : Vote du Budget Primitif 2025

N. Fauré présente le budget primitif 2025, élaboré à partir de montants prévisionnels de fonctionnement, ajustés par les membres de la commission des finances.

Il est à noter que les dépenses de fonctionnement devront intégrer en 2025 le coût des travaux de rebouchage des nids-de-poule sur les routes communales, pour un montant de 21 000 €. En effet, l'enveloppe allouée au pool routier étant entièrement consommée, la commune est contrainte de prendre ces travaux en charge directement sur son budget de fonctionnement.

Les subventions aux associations 2025 sont discutées en séance. Elles n'amènent pas discussion :

	Subvention demandée (€)	Subvention accordée (€)
Comité des fêtes	7 000	7 000
Briqu'a Brass	6 500	6 500
Ensemble William Maurer	1 000	1 000
Gymnastique volontaire	300	300
Pais cocanha	500	300
Coopérative scolaire	850	850
Sapeurs-pompiers Montgiscard	250	250
Total	16 500	16 200

Les investissements prévus pour 2025 ont été discutés en réunion de travail avec l'ensemble des conseillers municipaux.
Le montant total, incluant les restes à réaliser ainsi que les nouveaux projets, s'élève à 99 631,41 €. Ils se déclinent comme suit :

- Matériel technique (petit matériel atelier, décorations lumineuses Noël, panneaux signalisation...) 9 178,08 € ;
- Ecole numérique 1 000 € ;
- Cabane de la chasse (création WC, chambre froide) 5 658,82 € ;
- Travaux école (sécurité PPMS, sol, isolation, store) 13 240,00 € ;
- Travaux mairie (Aménagement archives, rafraîchissement bureau du maire) 30 499,70 € ;

- Aménagement parc et jardin 6 856,66 € ;
- Matériel cantine (cellule refroidissement, éplucheuse) 4 798,15 € ;
- Aménagement stade de foot et vestiaire 15 100,00 € ;
- Adressage (achat plaques de voie et numéro) 7 000,00 € ;
- Aménagement sécurité routière 6 300,00 €.

FONCTIONNEMENT 2025			
DÉPENSES (Euros)		**RECETTES (Euros)**	
Charges à caractère général	273 650,00	Atténuations de charges	15 000,00
Charges de personnel	408 900,00	Produits des services	79 200,00
Atténuations de produits	126 015,00	Impôts et taxes	707 169,77
Autres charges de gestion courante	99 941,89	Dotations, subventions	161 418,00
Charges financières	11 417,00	Autres produits de gestion courante	500,00
Autres charges exceptionnelles	1 000,00	Dépréciation et provision (trésorier)	300,00
Virement section investissement	59 198,74		
Entretien des bâtiments (O11)	486 002,65	Report 2024	502 837,51
Total dépenses	1 466 425,28	Total recettes	1 466 425,28

INVESTISSEMENT 2024			
DÉPENSES (Euros)		**RECETTES (Euros)**	
Remboursement emprunts	36 215,00	Virement de la section fonctionnement	59 198,74
Dépenses (Restes à réaliser) 2022	56 990,74	Dotations, fonds divers	5 447,00
Dépenses exercice	42 640,67	Affectation résultat 2022 (1068)	74 736,94
Solde d'exécution négatif	24 191,90	Subventions (Restes à réaliser) 2022	6 445,00
		Subventions exercice	14 209,93
Total dépenses	160 037,61	Total recettes	160 037,61

Il est proposé de passer au vote du budget primitif 2025.
Approbation à l'unanimité des présents.

6 - Délibération n°2025-11 : Demande de subvention pour l'opération « aménagement du complexe sportif »
Un dossier de demande de subvention auprès du conseil département concernant le projet de réfection du stade de foot et des vestiaires doit être déposé. Il comprend des devis concernant la rénovation des douches (cumulus, colonnes de douches), filet pare-ballons et cages foot à 8.
Approbation à l'unanimité des présents.

7 - Délibération n°2025-12 : Demande de subvention pour l'opération « aménagement mairie » peinture et panneaux d'affichage
Un dossier de demande de subvention auprès du conseil département concernant le projet d'aménagement complémentaire de la mairie doit être déposé. Il comprend des devis concernant des vitrines d'affichage et de la peinture.
Approbation à l'unanimité des présents.

8 - Commissions
Prochain conseil municipal : lundi 23 juin à 19h30
Commission affaires scolaires : lundi 2 juin à 18h30

Réunion de travail du conseil municipal : lundi 2 juin à 19h30
Conseil d'école : mardi 3 juin
Commission voirie : réunion avec responsable de la voirie de TdL à venir
Commission Communication : échange par mail sur la programmation du prochain Cami de Roundo)

9 - Infos diverses

- Société Geofit : des relevés topographiques seront réalisés dans le cadre de l'élaboration du schéma des eaux pluviales. Les propriétaires concernés seront informés par courrier.
- Diagnostic du réseau Orange : A. Mahcer a effectué une tournée de la commune accompagné d'un responsable Orange afin d'évaluer l'état des lignes. Plusieurs points nécessitant une intervention ont été identifiés ; des travaux seront réalisés prochainement.
- Broyeur à végétaux : un broyeur sera mis à disposition par la communauté de communes Terres de Lauragais à la cabane de la chasse. La date reste à confirmer, courant juin. Le principe est le suivant : les administrés pourront déposer leurs végétaux à la cabane sur une période déterminée. À l'issue de cette période, les agents de TdL procèderont au broyage. Le broyat restera ensuite sur place, à disposition des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

SIGNATURES

La Secrétaire,

Nathalie FAURÉ

Le Maire,

Abdelrani MAHCER